

**N° 24/6.10**

**PREAVIS N° 24/5.10**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 480'000.00 POUR LA MISE EN SEPARATIF ET LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DANS LE SECTEUR DU CHEMIN EMILE-KÜPFER ET DE L'AVENUE HUGONNET (DP), SUBSIDE DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DEDUIT**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier cet objet était composée de Mme Martine COSTA et MM Jean-Jacques AUBERT, Eric BAUER, Claude BRUNNER, Helder de PINHO, Jean-Jacques REGAMEY et de la présidente-rapporteuse soussignée, Mme Anne-Catherine AUBERT.

Elle s'est réunie le mercredi 19 mai 2010 à l'Hôtel de Ville. Elle remercie M. Frédéric JOMINI, Municipal IE, et M Alain JACCARD, Chef de service IE, pour leur disponibilité, leurs ouvertures et leurs explications claires et détaillées.

## **1 PREAMBULE**

La situation actuelle se présente comme suit:

- La partie nord du chemin Emile-Küpfer est équipée avec un collecteur en système unitaire (sans séparatif eau claire – eau usée) qui conduit les eaux mélangées au collecteur principal du chemin Loulou-Schmidt et qui en plus présente une déclivité insuffisante pour permettre une bonne évacuation des eaux de pluie avec le risque de débordement en cas de forte pluie. De plus ce système ne supporterait pas une future densification du quartier.
- La partie sud du chemin a déjà une séparation des eaux claires et usées mais quelques travaux de consolidation sont nécessaires.
- La conduite d'eau potable en fonte grise (datant du début des années septante) ne répond plus aux exigences actuelles, a souffert de nombreuses et coûteuses fuites et le calibre de cette conduite (DN 100) est inférieur au minimum requis par l'ECA.
- Ces dernières années, les SI sont intervenus à de nombreuses reprises pour réparer des fuites de gaz à l'avenue Hugonnet et au chemin Loulou-Schmidt. De plus, les contrôles périodiques nous indiquent une dégradation de l'état de la conduite.
- L'éclairage public en place, gourmand, date de 1992. La durée de vie de ces luminaires en fibre de verre est d'environ 20 ans dans de bonnes conditions.

Ces travaux nécessitent de déborder sur l'avenue Hugonnet (partie publique) pour permettre les différents raccordements. Par conséquent, une réflexion plus large a été entreprise afin d'assainir entièrement les infrastructures sous le domaine public de ces chemins.

## 2 ASPECT TECHNIQUE

### Les collecteurs

Les fouilles creusées permettront une déclivité plus importante pour les collecteurs eaux usées et eaux claires, ce qui évitera les problèmes de débordements. Le matériau utilisé sera du polypropylène (PP) très résistant et sera aux normes ECA et selon le profil type UI de la norme SIA 190. Le calibre de la conduite, plus grand, supportera une densification du quartier.

Pour la partie Sud, la technique du chemisage (un tuyau de diamètre inférieur est introduit à l'intérieur du collecteur) sera suffisante pour réhabiliter ce collecteur. Cette technique évite de devoir creuser une fouille et présente un coût beaucoup plus faible et moins de nuisance pour le voisinage.

### Eau potable

La conduite d'eau potable sera mise en conformité (polyéthylène au lieu de la fonte grise) et redimensionnée en fonction du PPDE et d'une future densification possible du quartier.

### Gaz naturel

Les conduites de gaz très usées et présentant des concentrations de microperforations (coûteuses et pouvant devenir potentiellement dangereuses) sur la partie de l'avenue Hugonnet concernée par ce préavis seront mises en conformité, (tuyaux en PE au lieu d'acier) et redimensionnées (en fonction de nouveaux utilisateurs potentiels).

En aparté : le réseau de gaz morgien est étroitement surveillé par "reniflage", à l'aide d'appareillage spécifique à la surface le long des conduites pour repérer d'éventuelles fuites même minuscules.

### Éclairage public

Le chemin Emile-Küpfer, peu fréquenté, avec peu de circulation et pas trop large pourrait convenir à un éclairage à LED. En effet, ce type d'éclairage est moins gourmand en énergie mais diffuse moins d'intensité lumineuse qu'un système classique. Pour une avenue comme l'avenue Hugonnet par exemple nécessitant plus de lumière, les LEDS ne sont pas adéquates car il faut plus de points de lumières pour une même intensité lumineuse, donc sont finalement moins économiques qu'un éclairage avec des ampoules et des déflecteurs de nouvelles génération.

Les SI profitent de la fouille pour poser un tube en prévision du passage future de fibres optiques et/ou câbles électriques supplémentaires.

## 3 ASPECT FINANCIER

Le coût principal concerne le génie civil. Le coût est calculé en fonction du nombre de m<sup>3</sup> déplacé pour la fouille. La répartition entre les différents dicastères dépend de la profondeur creusée pour la pose des différents tuyaux et autres conduites, les collecteurs sont au fond de la fouille donc plus de terre déplacée, les conduites d'eau et de gaz nécessitent moins de profondeur donc moins de terre déplacée et ainsi de suite.

Le génie civil est exécuté par une entreprise extérieure à la commune.

Les travaux de pose sont effectués par la commune.

Il est important de rappeler que les différentes taxes touchant l'eau, le gaz, les eaux usées et, entre autre, les nouveaux raccordements au réseau, permettent d'absorber le coût des travaux de réfection et de renouvellement liés aux différentes conduites, collecteurs et autres tuyaux de la commune.

#### 4 CONCLUSION

Avant chaque réfection, renouvellement de conduites, en résumé prévision de travaux nécessitant l'ouverture de la chaussée, une séance de coordination, regroupant les différents partenaires communaux et autres prestataires privés comme les télécommunications par exemple, est organisée afin de susciter un partenariat. La réflexion tient toujours compte des aménagements et densifications possibles dans le futur du quartier et environs concernés par les travaux de renouvellement et/ou de réparation. Cette coordination permet de limiter au maximum les perturbations et nuisances possibles envers la population et les services publics.

Maintenir un réseau en bon état et en conformité nécessite un entretien régulier et malheureusement de fréquentes interventions sur et sous la chaussée publique mais, sur le long terme, revient moins cher. En effet, des réparations urgentes sont souvent très coûteuses, car non planifiées et représentent, en général, tout autant de nuisances. D'autre part, un réseau mal entretenu peut représenter des dangers potentiels pour le voisinage. La commission reconnaît les efforts de la commune pour limiter les coûts engendrés en groupant le plus possible les différentes interventions et en utilisant des matériaux si possible moins coûteux en énergie.

Pour toutes les raisons citées plus haut et les réponses apportées, la commission à l'unanimité, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 480'000.00 pour la mise en séparatif et le renforcement des infrastructures dans le secteur du chemin Emile-Küpfer et de l'avenue Hugonnet (DP), subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 24'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2011.

au nom de la commission  
La présidente-rapporteuse

Anne-Catherine Aubert